

de Sourcieu ; ici, il fait erreur, l'aqueduc franchit, en tunnel ou tranchée profonde, le col de Mansouvre et ne contourne pas le mamelon ; 15, Mansouvre, Chantemerle ou Grandes-Terres (sur Lentilly) ; 16, la Rivoire ; 17, près du pont, voûté en maçonnerie, sur le chemin de fer, lieu dit en Laye (sur Lentilly) ; 18, grand ouvrage d'art dans la plaine des Grandes-Terres, sur Lentilly ; 19, au-dessous de la Beffe. Ici Delorme s'égare de nouveau, et fait passer le canal autour du Mont de Marcorant, tandis qu'il passait sous le seuil du col entre Villedieu et la Brochetière, sur Dardilly ; 20, nouvelle erreur de Delorme, il fait franchir le vallon entre la Beffe et Dardilly, au moyen d'un pont à siphon ou grand ouvrage d'art, alors que le canal contourne les flancs des collines sans aucun ouvrage d'art ; 21, ne paraît pas indiqué ; 22, les Bruyères ; 23, commencement du siphon (Pontet à Crases), sur Ecully ; 24, paraît-être le Rafour ; 25, pont à siphon de Grange-Blanche ; 26, les arcs rampants des Massues) ; 27, Saint-Irénée (aux Poncettes).

Entre le rampant des Massues et Saint-Irénée, Artaud a continué le siphon par les trois traits qui marquent tous les siphons sur les *routes* tracées par lui. Delorme a-t-il cru que le rampant des Massues était une ventouse entre deux siphons ? C'est possible. Dans ce cas, il augmente de 2,000 mètres la longueur du siphon, qui, du Rafour en passant sur le rempart des Massues et en se terminant près de Saint-Irénée, aurait eu 5,500 mètres de longueur. Il y a sur ce point une erreur évidente ; il n'y avait pas de siphon entre les Massues et Saint-Irénée, mais un grand ouvrage d'art. Donc il est supposable, que déjà du temps de Delorme, ce grand ouvrage d'art avait été ruiné jusque dans ses fondements.

De Saint-Irénée, la numérotation de l'aqueduc de la